

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 MARS 1851.

### Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations, par M. GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. DINDAL, VAN SCHOOR, VAN MUYSSSEN, VERGAUWEN, et GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.

#### I.

*Demande de naturalisation ordinaire du sieur LOUIS JEAN CHRÉTIEN ARKESTEYN, professeur au collège de Diest.*

(Voir le N° 42 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bois-le-Duc, le 1<sup>er</sup> Mars 1825. Au mois d'avril 1843, il vint fixer sa résidence en Belgique. Il a suivi les cours de l'université de Louvain pendant l'année scolaire 1844-1845. Il a, cette même année, contracté mariage avec une demoiselle de Diest; en 1846, le sieur Arkesteyn a été nommé professeur au collège de la ville prénommée, et par arrêté royal du 25 octobre 1849, il a été autorisé à établir son domicile en Belgique. Les renseignements fournis par les autorités, sur le compte du pétitionnaire, sont tous favorables à sa demande. Le sieur Arkesteyn est disposé à acquitter le droit d'enregistrement auquel est assujettie la naturalisation.

Cette demande a été accueillie par la Chambre des Représentants, par 43 suffrages contre 25.

#### II.

*Demande du sieur JEAN-MICHEL-FRÉDÉRIC STAPS, sous-directeur de la musique militaire du Roi et du régiment des guides.*

(Voir le N° 59 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Michel-Frédéric Staps, sous-directeur de la musique militaire du Roi et du régiment des guides, né à Eberdorf (Allemagne), le 25 juillet 1810, a présenté une demande de naturalisation le 15 mai dernier.

( 2 )

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1833 et s'y est marié en mai 1838.

Les rapports sur sa conduite lui sont très-favorables et monsieur le procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles dit, dans l'avis qu'il émet sur la requête du pétitionnaire, qu'il estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération et de le faire jouir de l'exemption du payement des droits d'enregistrement, que lui assure la loi.

Il a obtenu 43 suffrages contre 25 à la Chambre des Représentants.

### III.

*Demande du sieur JEAN-THOMAS BRAUN, professeur à l'école normale ,  
à Nivelles.*

(Voir le N° 39 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS.

Le sieur Jean-Thomas Braun, par sa requête du 3 avril 1850, demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire, né à Commern (Prusse), le 12 novembre 1814, est établi en Belgique depuis plus de cinq ans. Il fut nommé professeur de pédagogie et de méthodologie à l'école normale de Nivelles par arrêté royal du 10 avril 1845. La demande du pétitionnaire est appuyée de recommandations très-satisfaisantes, et de témoignages pour les services qu'il rend à l'enseignement.

Sa demande a été prise en considération à la Chambre des Représentants, par 42 suffrages contre 26.

*Le Président,*  
**DINDAL.**

*Le Rapporteur.*  
**GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL.**